

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 avril 2012

DCM N°12-04-10

Objet : Versement de subventions à diverses associations culturelles.

Rapporteur : Mme BRESSON, Conseiller Municipal

Dans la continuité de la politique culturelle municipale de soutien et de développement à l'action associative, il est proposé de verser des subventions à diverses associations culturelles afin de permettre de contribuer à leur fonctionnement ou de mener à bien leur projet en 2012, pour un montant total de 29 800 € dont le détail figure à la motion jointe.

L'analyse des dossiers adressés par ces associations a été effectuée, dans le cadre contraint du crédit global alloué, au vu des critères suivants : siège social sur la commune, actions et impact de celles-ci sur le territoire messin, dynamisme de l'activité bénévole, intérêt et qualité des projets.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE :

D'ATTRIBUER des subventions pour un montant total de 29 800 € aux associations culturelles suivantes :

Aides au fonctionnement :

- Ensemble Paschal de l'Estocart	700 €
- Ensemble Stravinsky	10 000 €
- Zikamine	10 000 €

Aides au projet :

- Cercle mandoliniste messin (stage mandoline et guitare) 500 €
- Chalom (concert fin de saison) 400 €
- Compagnie Entre les actes (création *Mon suicide*) 800 €
- Ensemble Stravinsky (en résidence au Sablon) 4 000 €
- Photoforum (concours photo) 3 000 €
- Villanelle (concert fin de saison à Queuleu) 400 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette opération, notamment les conventions et avenants avec les associations bénéficiaires ainsi que les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

DE SOLLICITER les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre. Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle

Commissions : des Affaires Culturelles

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 41

Absents : 14

Dont excusés : 13

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE